

Réunion du conseil municipal du jeudi 8 janvier à 19 h 00

L'An deux mille neuf, le huit du mois de janvier, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de VIELLE-SAINT-GIRONS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard TRAMBOUZE, Maire, pour la session ordinaire de janvier.

Présents : Mme CAMOUGRAND Nathalie, DASQUET Karine, FERREIRA Mireille, HERRY-VERBEKE Emmanuelle, LABACHE Isabelle, SAINT-MARTIN Céline et SAUBION Béatrice, Messieurs BAPTISTE Fabien, CASTAINGS Dominique, DUPOUY Thierry, M. LACROUTS Laurent, MAUBOURGUET Jean-Pierre et TRAMBOUZE Bernard

Absente : Mme DARMAILLACQ Evelyne (excusée)

Secrétaire de séance : Mme Mireille FERREIRA

Date d'envoi de la convocation : 20 décembre 2008

Le Maire,

Bernard TRAMBOUZE

*
* *

Ordre du Jour

1. Approbation du procès verbal de la dernière réunion du conseil municipal
2. Droit de préemption urbain
3. Affaires juridiques
4. Locations communales
5. Personnel
6. Affaires diverses

La séance est ouverte à 19 heures. Désignation du secrétaire de séance par Monsieur Le Maire de Mme FERREIRA Mireille qui accepte sa fonction. Approuvé à l'unanimité, soit par 13 voix.

Sur la demande de cette dernière, Monsieur DUPOUY Thierry prendra le relais si cette conseillère doit intervenir pendant la séance sur le point les affaires juridiques. Le conseil accepte.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'ajout des points suivants :

- *adhésions au Syndicat Mixte du Chenil de Birepoulet de Capbreton*
- *mise à disposition salle communale*

L'assemblée approuve à l'unanimité, soit par 13 voix.

L'ORDRE DU JOUR

(par convocation du 20 décembre 2008) se lira donc comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal
2. Droit de préemption urbain
3. Affaire juridique
4. Locations communales
5. Personnel
6. Adhésions au Syndicat Mixte du Chenil de Birepoulet de Capbreton
7. Mise à disposition salle communale
8. Affaires diverses

HOMMAGE AUX MORTS : Monsieur le Maire énumère les personnes décédées au cours de l'année. Une minute de silence s'ensuit. Après ce moment de recueillement, l'ordre du jour peut débiter.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 11/12/2008**

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à faire sur le procès verbal du 11/12/2008 dont le secrétaire de séance était Mme DARMAILLACQ Evelyne.

Trois observations seront faites :

- Madame FERREIRA Mireille, en qualité de Présidente de FCPE, demande des renseignements sur la subvention accordée aux élèves viellois-st-gironnais pour le voyage scolaire en

Italie. Elle voudrait savoir si l'aide versée sera individuelle ou collective pour le collègue. Monsieur Le Maire lui précise que la demande est individuelle, et devra être formulée auprès de la mairie.

- Monsieur TRAMBOUZE demande à Mme SAUBION Béatrice de lui donner une définition du droit de préemption. Devant le mutisme de cette dernière, Monsieur Trambouze lui précise qu'il a relu tous les comptes rendus lors du dernier mandat exercé par Mr CAMGUILHEM sur le droit de préemption urbain. Un seul a été réalisé, la maison Bellereau. Renouvellement de la demande écrite par Mme SAUBION sur le retrait de la délégation du droit de préemption urbain au maire. Une polémique s'ensuit.

- Mr MAUBOURGUET Jean-Pierre précise l'existence d'un malaise au sein du conseil municipal, et questionne l'assemblée. Et il propose une discussion ouverte sur la situation.

Vote pour approuver le procès-verbal :

Ayant pris part à la délibération : 13

Votants : 13

Abstention : 01 (M. MAUBOURGUET)

Exprimés : 12

Contre : 01 (Mme SAUBION)

Pour : 11

2. Droit de préemption urbain

Une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) a été traitée. Pas de droit de préemption urbain. En voici le détail :

- Bien vendu : terrain bâti de 869 m², section AM, n° 813, à VIELLE « Au Yay »
- Prix : 41.000 €

Question de la part de Mme SAUBION à Mr TRAMBOUZE : Pourquoi il n'a pas préempté le terrain situé en plein bourg de Vielle. « Attention, il faut être vigilant sur un terrain constructible en plein centre. L'aménagement d'une nouvelle voirie avec le cimetière, et une sortie pour le futur lotissement auraient pu être envisagées », paroles énoncées par Mme Saubion.

Mr DUPOUY Thierry rappelle que sur le dernier PLU une bande de 4 ou 5 mètres était prévue derrière le terrain de pétanque.

Mr TRAMBOUZE informe que sur cette parcelle deux bâtiments existent appartenant à deux propriétaires différents. Le droit de préempter lui apparaît plus difficile dans cette situation.

Mr MAUBOURGUET Jean-Pierre demande le nom de l'acquéreur éventuel. Sur les documents officiels un nom est barré. Mr TRAMBOUZE cite le nom de l'acquéreur en la personne de Mme DASQUET Karine. La discussion prend fin.

3. Affaires Juridiques

2 plaintes

- Une plainte déposée par Mme SAUBION Béatrice à l'encontre de Mr TRAMBOUZE en tant que personne le 29/09/2008.

- Possibilité de plainte par Mr TRAMBOUZE envers quatre conseillers municipaux :
 - Mme SAUBION
 - Mme FERREIRA
 - Mr MAUBOURGUET et Mr DELAUNAY

Concernant Mme FERREIRA, Mr TRAMBOUZE informe l'assemblée de son intention de ne pas porter plainte contre elle. Il lui demande de réfléchir et de lui donner une réponse en fin de séance. Mr TRAMBOUZE précise que s'il y a des frais au cours de ce procès, ils seront pris en charge par la commune.

4. Locations communales

Proposition du montant du loyer pour le bien loué par M. DEFAUX :

240 € par mois + charges en supplément

Votants : 13

Abstentions : 02 (M. MAUBOURGUET, Mme SAUBION)

Exprimés : 11

Pour : 11

Attribution à M. DEFAUX :

Votants : 13

Abstentions : 02 (M. MAUBOURGUET, Mme SAUBION)

Exprimés : 11

Pour : 11

Libération du logement T2 à l'école de Vielle par Mr TESTEMALE David

Loyer : 226 € par mois + charges en supplément

Votants : 13

Pour : 13

Ce logement sera repris à ces conditions par M. DE MATOS Anthony

Votants : 13

Pour : 13

Deux demandes de réduction de préavis sont accordées :

- à Mme MOREAU - logement T3 au lotissement Pierresse (au 9 janvier 2009)

- à M. et Mme LEGLISE – logement à côté du presbytère de Saint-Girons, (au 1^{er} mars 2009)

Votants : 13

Pour : 13

Le montant du loyer du logement T3 libéré par Mme MOREAU est fixé à 414 €, charges en sus.

Votants : 13

Pour : 13

5. PERSONNEL

Recensement

Accord donné à Mr TRAMBOUZE pour le recrutement de 4 personnes pour effectuer le recensement qui se déroulera du 15 janvier 2009 au 14 février 2009. Ces personnes seront sous la tutelle de Mr Patrick LARROQUE. Chaque intervenant sera rémunéré sur la base de 36min pour une résidence principale et 15 min par résidence secondaire + 8 heures de formation + 10% de congés payés.

Votants : 13

Pour : 13

Frais de mission

Formation Permis D suivi à Pau par Mr LARRIEU Nicolas du 8 au 19/12/2008, les frais s'élevant à 348 €/ semaine. Proposition de poursuivre la prise en charge directe par la Commune des frais de mission pour les périodes de révisions et d'examen et ce jusqu'à l'obtention du permis.

Votants : 13

Pour : 13

6. Adhésions au syndicat mixte du chenil Birepoulet

Avis favorable donné aux demandes d'adhésion faites par :

- la commune d'Angresse au 1^{er} janvier 2009
- la communauté des communes du canton de Castets au 1^{er} janvier 2008

Votants : 13

Pour : 13

7. Mise à disposition salle communale

Salle de réception de l'extension des vestiaires de football

Cette salle sera mise à disposition gratuitement pour les cours de danse de l'association Daense en Corps durant les vacances scolaires de février 2009 et de juillet 2009. Cette salle est l'agrandissement de la salle de foot au stade de Vielle.

Votants : 13

Pour : 13

8. Affaires diverses

Entraînement du sauvetage côtier de Lit et Mixe se fera au lac de Vielle selon les conditions météorologiques.

Grèves des enseignants

Les quatre instituteurs ont fait grève. Les enfants ont été accueillis par les deux ATSEM plus la personne remplaçante. Le service minimum à l'école a été assuré conformément au nouveau décret. Mr BAPTISTE Fabien demande la raison pour laquelle certains maires n'ont pas appliqué cette mesure. Réponse : choix politique.

Tour de table

Mr DUPOUY Thierry (porte-parole des cinq élus de la liste d'opposition) signale un malaise au sein du conseil municipal. Depuis huit mois, des conflits de personnes perdurent. Le groupe ne désire plus travailler dans cette ambiance durant leurs mandats. Réflexion sur leur avenir.

Mme SAUBION précise qu'un pin gêne la circulation en forêt. Qui doit s'en charger la mairie ou la réserve naturelle ?

Mr BAPTISTE Fabien remercie le maire et les élus du travail effectué durant son mandat municipal.

Mr LACROUTS Laurent informe que le site internet sera prêt courant janvier 2009. Il déplore le manque de démocratie autour de la table.

Mme CAMOUGRAND Nathalie informe que la reprise des travaux concernant les ralentisseurs aura lieu le 12/01/2009. De plus, elle signale que sa fonction d'adjointe est très lourde malgré cela elle restera comme adjointe.

Mme DASQUET Karine est très surprise. Elle dit que l'ambiance aux conseils municipaux ne reflète pas la vie en mairie. Elle voudrait connaître la position des cinq élus de la liste d'opposition afin de s'engager sur des projets importants. Elle précise qu'une ouverture avec la minorité a été réalisée et s'étonne du scepticisme ressenti. Elle restera aussi en qualité d'adjointe.

Mr TRAMBOUZE Bernard précise qu'en cas de démission des cinq élus de la liste de l'opposition, de nouvelles élections auraient lieu pour les sortants. En cas de minorité, même si la mairie était placée sous tutelle, il précise qu'il viendrait signer les documents indiqués par Mr le Préfet. Il reste à son poste.

Levée de séance : 20 h 06